

136. — 27 MAI 1861. — *Loi qui ouvre au département des finances un crédit de 400,000 francs pour la fabrication de monnaies de nickel* (1). (Monit. du 6 juin 1861.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des finances un crédit supplémentaire de quatre cent mille francs (fr. 400,000) pour achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel.

Ce crédit formera l'art. 8 bis du chapitre I^{er} du budget des finances pour l'exercice 1861.

Art. 2. Le produit de cette fabrication sera rattaché au budget des voies et moyens de l'exercice 1861.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

137. — 27 MAI 1861. — *Loi apportant des modifications au droit de douanes sur le café torréfié* (2). (Monit. du 6 juin 1861.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le droit d'entrée sur le café torréfié est fixé à 17 fr. 50 c. les 100 kilogrammes.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

138. — 27 MAI 1861. — *Loi qui ouvre au département des finances un crédit de 36,697 fr. 50 cent.* (3). (Monit. du 6 juin 1861.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit extraordinaire de trente-six

mille six cent-quatre-vingt-dix-sept francs cinquante centimes (fr. 36,697-50) est mis à la disposition du ministre des finances, pour accorder une indemnité, à titre de secours, aux agents des anciens fermiers de l'octroi restés sans emploi.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires, et formera l'art. 25 bis du budget de la dette publique de 1861.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

139. — 27 MAI 1861. — *Loi qui approuve le traité de commerce conclu, le 1^{er} mai 1861, entre la Belgique et la France* (4). (Monit. du 28 mai 1861.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le traité de commerce conclu, le 1^{er} mai 1861, entre la Belgique et la France, sortira son plein et entier effet.

Art. 2. § 1^{er}. Le minimum de la recette trimestrielle du droit d'accise sur les sucres est fixé à 1,500,000 francs.

§ 2. Lorsque la moyenne de la consommation de trois années consécutives, du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante, est supérieure à 16,860,000 kilogrammes de sucre, le minimum mentionné au § 1^{er} est augmenté de 50,000 francs par quantité de 500,000 kilogrammes formant l'excédant.

§ 3. Indépendamment des éléments mentionnés au § 3 de l'art. 10 de la loi du 18 juillet 1860, on tient compte, pour constater la moyenne de la consommation, des quantités de sucre raffiné importées sous le régime du traité.

Art. 3. Par extension du litt. C de l'art. 43 de la loi du 4 avril 1843, le sucre brut de betterave est admis en dépôt dans l'entrepôt public.

Art. 4. § 1^{er}. Les droits d'entrée perçus sur le

(1) Présentation à la chambre de représentants le 30 avril 1861. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1296). — Rapport le 4 mai, p. 1522. — Discussion et adoption le 14 mai.

Rapport au sénat le 22 mai 1861. — Discussion le 25 et adoption le 24 mai.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 10 avril 1861. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1070). — Rapport le 18 avril, p. 1173. — Discussion et adoption le 14 mai.

Rapport au sénat le 23 mai 1861. — Discussion le 24 et adoption le 25 mai.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 30 avril 1861. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1329-

1330). — Rapport le 7 mai, p. 1627. — Discussion et adoption le 16 mai.

Rapport au sénat le 23 mai 1861. — Discussion le 24 et adoption le 25 mai.

(4) Présentation à la chambre des représentants le 2 mai 1861. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, texte du traité et tarifs y annexés (*Annales*, p. 1375-1414 bis). — Annexes, p. 1547-1586. — Rapport par M. d'Hoffschmidt le 15 mai, p. 1700-1768. — Discussion le 17 et adoption le 18 mai par 98 membres (2 abstentions).

Rapport au sénat par M. Michiels-Loos le 23 mai 1861. — Discussion le 24 et adoption le 25 mai.